

**Discours de Monsieur Philippe GERMAIN
Président du gouvernement**

Séance publique du 27 juin 2019

*Projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du
compte de gestion de l'exercice 2018*

Monsieur le Président du Congrès,
Mesdames et Messieurs les conseillers

Le congrès est réuni aujourd'hui pour adopter le dernier compte administratif de la mandature 2014 – 2019. C'est l'occasion pour le gouvernement, ^{sortant} de vous présenter le bilan de son action en matière de comptes publics. *et aussi d'éclaircir les nouveaux*
'éléments

Pour le faire, il nous est apparu nécessaire de comparer le compte administratif de 2018 à la situation de départ dont nous avons héritée.

qui a précédé la nôtre, celle de

Sur la mandature | 2009/2014, les recettes réelles propres de la Nouvelle-Calédonie sont passées de 35,8 Mds à 42,5 Mds, soit une progression de 6,7 Mds, ou de 18%.

On se souviendra qu'en 2014, alors que la fiscalité affichait un net retrait, le gouvernement de l'époque avait changé la clé de répartition en remontant sa part de 51,5 à 53,5% du budget de répartition, au détriment des provinces. Malgré, cet ajustement, les recettes réelles s'étaient contractées de 3,2 Mds sur l'exercice.

De l'autre côté, les dépenses de fonctionnement avaient quant à elle augmenté de 16,3 Mds, soit de 36%, en passant de 33,2 Mds à 48,5 Mds en 2014.

Au final, le résultat net du budget propre de la Nouvelle-Calédonie affichait un déficit de 9,7 Mds sur 2014 et 1,1 Mds sur 2015.

Toujours sur la mandature 2009/2014, les emprunts ^{avaient} ont été augmentés de 7,8 Mds à 20,7 Mds, portant le taux d'endettement à 50% des recettes. La capacité de désendettement du budget propre ^{passait} ~~passait~~ ^{était ainsi} ainsi d'un peu plus de 2 ans à 31 ans.

En terme de trésorerie, l'AFD avait tiré la sonnette d'alarme dès 2014 en expliquant que fin 2013, le fond de roulement réel du budget propre de la Nouvelle-Calédonie était négatif de 8,7 Mds et de 2,3 Mds, si tous les restes à recouvrer étaient encaissés. L'AFD expliquait ainsi, je cite : *« Ce résultat négatif, signifie que la Nouvelle-Calédonie utilise des activités (comprendre des recettes) de répartition pour financer la trésorerie de ses propres activités ».*

qui est affectée au budget de redistribution ; et la taxe sur les jeux dont le principal a été transformé en centimes additionnels au profit des provinces. Le manque à gagner pour le budget propre est au total de 2,3 milliards. *par an*

Le résultat de cette politique de rigueur budgétaire a ainsi permis à la Nouvelle-Calédonie de retrouver un équilibre budgétaire et de renouer avec les excédents. Celui de 2018 s'élève à 4 milliards.

Les emprunts
L'endettement de la Nouvelle-Calédonie *sont ceux passés* est passé ~~lui~~ de 20,6 à 35,5 soit à un ~~taux~~ d'endettement *de* de 91%.
partant le taux

Vous me permettez de m'attarder très rapidement sur ce point. Effectivement ce taux d'endettement n'est pas satisfaisant car il atteint le seuil prudentiel recommandé par l'AFD. Si, nous en sommes là, c'est pour une seule et unique raison.

En héritant d'une épargne nette négative cumulée de 4,7 Mds, nous n'avions pas le choix que de recourir à l'emprunt si nous voulions maintenir nos investissements en faveur du soutien à l'activité économique. Ce choix a été délibéré et il est assumé.

J'ajoute, que si nous avons emprunté 15 milliards supplémentaires dans les conditions difficiles que nous avons rappelées, nos prédécesseurs avaient eux empruntés 13 milliards

alors que les conditions économiques et budgétaires étaient largement plus favorables.

Le taux d'endettement doit donc être collectivement assumé.

Pour clore ce chapitre sur le budget de la Nouvelle-Calédonie, je souhaiterai également revenir sur les prélèvements effectués pendant ce mandat sur nos établissements publics qui ne manqueront pas d'être rappelés.

Nous avons prélevé 7 milliards sur l'OPT et 1,1 Mds sur le port autonome, soit au total 8,1 Mds. Mais je rappelle que nous avons en parallèle dû absorber le déficit cumulé hérité de 4,7 Milliards, perdu 8,3 de fiscalité au profit des provinces et de l'agence sanitaire et social, assumer 5,3 Mds d'effet cliquet réglementaire en faveur des communes, et verser 2,8 Mds pour sauver le Ruamm dès fin 2014, soit au total 21 milliards d'opérations exceptionnelles.

~~Nos établissements publics ont donc participé à l'effort de réduction des dépenses~~

Nous laissons donc à nos successeurs une situation assainie des comptes publics mais pour autant toujours compliquée. Comme nous venons de le voir, le seuil d'endettement prudentiel a été atteint, et sauf recette supplémentaire, il conviendra d'arbitrer entre dépenses de fonctionnement et soutien à l'investissement.

S'agissant des comptes sociaux, *les rapidité* -

En 2014, le Ruamm comme les régimes propres à la Nouvelle-Calédonie était en déficit. Je me souviens des déclarations de l'ancien exécutif qui répondait lors des questions au gouvernement, que si les élus du congrès ne votaient pas dès 2013, je cite « une fiscalité particulière adaptée et juste socialement », que le gouvernement prépare, les régimes sociaux se retrouveront dès 2014 en très grande difficulté ;

Or, pour sauver le minimum vieillesse, le complément retraite, le régime handicap et dépendance, les allocations familiales de solidarité et les aides aux ^{in 2014} logement, nous avons été contraints dans l'urgence de créer la CCS puis augmenter les taxes sur le tabac et l'alcool pour soutenir le Ruamm.

les années suivantes

C'est au total 12 milliards de financements supplémentaires qui ont été apportés à l'agence sanitaire et social pour lui permettre de financer les régimes de la Nouvelle-Calédonie et soutenir les dépenses de santé prises en charge par le Ruamm ou les provinces.

Mais comme chacun le sait, ce n'est toujours pas suffisant, les dépenses de santé, du handicap et de la dépendance croissent plus vite que les recettes.

S'agissant du Ruamm, notre collègue, Valentine Eurisouke a entrepris une réforme d'envergure du régime maladie reposant sur deux piliers : Le premier faire évoluer notre modèle actuel de soin vers un véritable modèle de santé ; le second, réformer la gouvernance en introduisant notamment une autorité indépendante de régulation des dépenses, un objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie et le principe d'unicité de trésorerie des régimes sociaux.

Devant la puissance de la résistance au changement des uns et des autres, dans une année 2018 pré-électorale, la réforme de la gouvernance n'a pas pu être adoptée dans notre mandat.

Ni les conditions politiques, ni les conditions sociales n'étaient réunies. Les textes sont prêts, il appartiendra donc au nouveau gouvernement de finaliser la réforme et en attendant, comme nous l'avons fait, pendant cinq ans d'assurer, avec la Cafat, le financement du régime. *Ruamm*

S'agissant du régime handicap et dépendance tout reste malheureusement à faire, en matière de maîtrise des dépenses ou de financement complémentaire.

En attendant vos meurs de venir au ^{nouvel} ~~plus~~ ~~prochain~~ l'acte.

Je vous remercie de votre attention.